

COMMUNE DE CERVENS
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Gil THOMAS Maire.

PRESENTS : Michèle CALLENDRIER (MC) / Baptiste CHATEAU (BC)/ Christophe CHATEL (CC)/ Coralie DECOMBARD (CD)/ Florent FAVRAT (FF)/ Sophie KELLER(SK)/ Serge LEYDIER/ (SL)/ Thibault MASSON (TM)/ Ruta NOEL (RN)/ Gil THOMAS (GT).

ABSENTS/EXCUSÉS : Thierry PROFFIT/ Linda SANDRAL/ Catherine VUARGNOZ.

Procurations : Thierry PROFFIT à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

Date de la convocation : 6 avril 2023

ORDRE DU JOUR

Présentation de la fresque du climat par M. François DEVILLE VP de Thonon Agglo.

1. Vote des taux des impôts directs
2. Liste des subventions versées aux associations
3. CDG74 - Convention médecine
4. CDG74- Aide au recrutement
5. Maintenance ESME
6. SYANE : Avenant N°1 conseil en énergie
7. Convention de servitude avec Enedis
8. La nuit est belle
9. Questions diverses

Présentation de la fresque du climat par M. François DEVILLE VP de Thonon Agglo

M. François DEVILLE Vice-Président de Thonon Agglomération, en charge de la politique de la transition écologique du territoire, présente aux conseillers la fresque du climat.

La fresque est un outil d'acculturation commune aux enjeux de la transition écologique. Elle se positionne comme outil d'aide à la décision et à la réalisation des PCAET notamment et de tout autre plan d'actions local nécessitant d'arbitrer à partir d'ordres de grandeurs et lien de cause à effet en matière de transition écologique.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition énergétique et écologique qui a pour objectifs :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- L'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- L'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

M. DEVILLE informe que plusieurs ateliers sont programmés de mai à juin par Thonon Agglo afin de sensibiliser les 2350 conseillers municipaux du Genevois français à l'urgence climatique avec la fresque du climat d'ici à fin 2023.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité

Le Maire INFORME le conseil des DECISIONS qu'il a prises conformément aux délégations qui lui ont été données.

N° DEC2023-01 Mise à disposition d'une ligne de trésorerie interactive de 150 000€

Dépôt de 4 dossiers de demande de subvention CDAS2023

N° DEC2023-02 Equipements sportifs (terrain sport + extrémités)

N° DEC2023-03 Acquisition de matériels (camionnette, lave-vaisselle, div. outillages)

N° DEC2023-04 Aménagement de la voirie communale (carrefour Nord)

N° DEC2023-05 Bâtiments publics (local Pessinges)

Vote des taux des impôts directs

Délibération N° 2023/16

LE MAIRE PRESENTE aux conseillers l'état de notification des produits prévisionnels des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. IL INFORME de la prise en compte du taux de la taxe d'habitation qui concerne uniquement les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation IL EXPOSE qu'afin d'assurer le financement de ce nouveau service. LE MAIRE PROPOSE à l'assemblée une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales permettant de collecter (hors fluctuation annuelle de la mécanique des bases) 20 000 euros supplémentaires.

Le maire : dans un avenir très proche, certaines compétences portées par Thonon Agglomération sous forme de conventions, vont revenir à la charge des communes du haut (anciennement Collines du Léman) telles que le réseau des bibliothèques, le Réseau des Assistantes Maternelles (RAM), et le centre de loisirs (Allinges). Les compensations de Thonon Agglomération ne suffiront pas à absorber les coûts engendrés par cette prise en charge.

CC : sous quelle forme va-t-on récupérer ces compétences et quels seront les coûts ?

Le maire : pour l'heure on ne le sait pas et on ne peut pas se baser sur les montants des compensations de TA.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE à l'unanimité les taux d'imposition 2023 des taxes directes locales ainsi : TFPB 27,45 % TFPNB 86,75 % TH 15,91 %

1. Liste des subventions versées aux associations

Délibération N° 2023/17

LE MAIRE RAPPELLE au conseil municipal le vote du budget principal 2023 actant l'octroi de subvention aux associations. Il indique qu'il est nécessaire pour une meilleure lisibilité d'acter ce vote par une délibération spécifique.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACTE, à l'unanimité, l'octroi de subventions aux associations suivantes :

- APE----- 5 560,00
- DONNEURS DE SANG ----- 200,00
- ROYER RURAL -----27 000,00
- FSE BONS----- 565,00
- PREVENTION ROUTIERE ----- 150,00
- MIROIR DES EAUX ----- 800,00
- MEMOIRES ET PATRIMOINES----- 800,00
- PERIFUNGLISS ----- 416,00
- VELO CLUB EVIAN ----- 500,00

2. Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie 2023-2026

Délibération N° 2023/18

LE MAIRE INFORME que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache

3. Assistance au recrutement par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie (CDG74)

Délibération N° 2023/19

LE MAIRE INFORME les membres du conseil du départ à la retraite au 1er janvier 2024 de la secrétaire générale et qu'il convient de mettre en place la procédure de recrutement pour la remplacer. Le CDG74 propose un service d'aide au recrutement pour accompagner la collectivité.

Le Maire : il est compliqué de recruter dans la fonction publique. A cela s'ajoute la problématique du logement et du coût de la vie chère dans notre secteur géographique. Il faut envisager deux mois de tuilage avec la nouvelle personne, donc dans l'idéal un recrutement au 1^{er} novembre 2023.

TM : dans le privé six mois de tuilage sont au moins nécessaires, d'où une certaine crainte quant au passage de relais.

Le maire : malheureusement la collectivité n'a pas les moyens financiers pour absorber six mois de salaires supplémentaires.

CC : sachant que 2000 postes sont à pourvoir en France dans la fonction publique, cela risque d'être compliqué.

TM : comment cela se passe si on ne trouve personne ?

Le maire : on devra faire face et se débrouiller.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité VALIDE la mission d'assistance au recrutement proposée par le CDG74.

4. Contrat de prestations de service avec la société ESME Délibération N° 2023/20

La société ESME solutions (ex-DELTA-DORE) basée à Ivry/Seine propose un contrat de services du système hotline pour la gestion du chauffage du complexe scolaire et socio-culturel et de la salle polyvalente pour un coût annuel (hors révision) de 700 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer le contrat de services avec la société ESME solutions, pour la gestion hotline du chauffage.

5. Avenant à la convention d'adhésion au Conseil Energie du SYANE

Délibération N° 2023/21

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil Energie du SYANE portant sur le montant de cotisation retenu par les élus du Comité Syndical du Syane pour la part communale soit :

- 1 euro par habitant et par an
- Une part fixe de 200 €

6. Convention de servitudes entre la commune et Enedis Délibération N° 2023/22

LE MAIRE INFORME les membres du conseil qu'il convient de signer une convention de servitude avec Enedis pour l'implantation d'un ouvrage électrique de distribution publique sur la parcelle privée de la commune cadastrée section ZH n° 60 à Pré Charbon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la convention de servitudes entre la commune et Enedis.

7. Manifestation d'intérêt – participation à l'extinction des éclairages publics du grand Genève le 22/09/2023

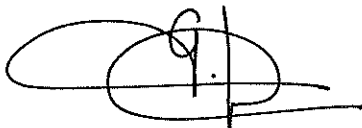
Délibération N° 2023/23

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, REPOND favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt lancée par le Grand Genève portant sur l'extinction de l'éclairage public du Grand Genève le 22 septembre 2023 et DECIDE de l'extinction totale de l'éclairage public de la commune de Cervens ce jour-là pour l'évènement « la nuit est belle ».

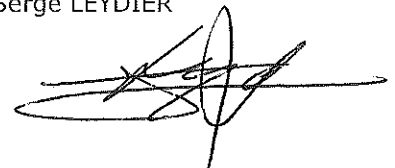
8. Questions diverses

SANS OBJET

Le Maire
Gil THOMAS



Le secrétaire de séance
Serge LEYDIER



Prochaine réunion du conseil : le 9 mai
Fin de la séance : 21 H 30